

communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 26 mars 2015

**ÉLECTION PARTIELLE PROVINCIALE
CIRCONSCRIPTION DU PAS – LE MARDI 21 AVRIL 2015
LES VOYAGEURS ET LES ÉTUDIANTS SONT ENCOURAGÉS À S'INSCRIRE COMME
ÉLECTEURS ABSENTS**

Les Manitobains et Manitobaines qui sont en vacances ou en voyage d'affaires n'ont pas besoin de renoncer à leur droit de voter dans l'élection partielle du Pas.

Les électeurs admissibles du Pas qui seront absents pendant le scrutin par anticipation, du samedi 11 avril au samedi 18 avril, et le jour de l'élection peuvent voter à titre d'absents à condition :

- d'avoir la citoyenneté canadienne;
- d'avoir 18 ans le jour du scrutin ou avant;
- d'avoir résidé au Manitoba pendant au moins six mois immédiatement avant le jour du scrutin;
- d'avoir l'intention de revenir au Manitoba dans moins de six mois.*

*Cette limite de temps ne s'applique ni aux membres des Forces armées canadiennes, ni aux étudiants qui font des études en dehors du Manitoba, ni aux personnes travaillant pour le gouvernement du Manitoba ou du Canada, ni aux gens vivant avec ces personnes.

Les demandes d'inscription au registre des électeurs absents sont disponibles sur le site Web d'Élections Manitoba : www.electionsmanitoba.ca ou au bureau du directeur du scrutin. Les électeurs intéressés sont priés de présenter leur demande directement au directeur du scrutin avant le vendredi 10 avril. **L'adresse postale se trouve ci-dessous.** Les demandes seront toutefois acceptées jusqu'au samedi 18 avril.

Bureau du directeur du scrutin du Pas :

Adresse postale :

CP 614, Le Pas, Manitoba, R9A 1K7

Adresse du bureau :

214 av. Fischer

Le Pas, Manitoba

Téléphone : 204-627-8374

Sans frais : 855-891-7803

ROThePas@elections.mb.ca

Tous les bulletins de vote des électeurs absents doivent parvenir au directeur du scrutin avant 20 h le jour de l'élection, le mardi 21 avril.

Les recenseurs continuent de faire porte-à-porte dans la circonscription électorale du Pas afin d'ajouter les noms des électeurs admissibles à la liste électorale. Le recensement pour l'élection partielle se poursuivra jusqu'au vendredi 3 avril.

-30-

Élections Manitoba est le bureau indépendant de l'Assemblée législative du Manitoba ayant comme responsabilité l'administration des élections provinciales générales et partielles.

Pour plus de renseignements :

Alison Mitchell, Gestionnaire des communications et des renseignements au public

Téléphone : 204 945-7379 | Sans frais: 1-866-628-6837

Courriel : amitchell@elections.mb.ca

AVIS AUX MÉDIAS :

Le site Web d'Élections Manitoba contient une quantité importante de renseignements sur les élections actuelles et antérieures. Consultez le site régulièrement à l'adresse :

www.electionsmanitoba.ca